



CONTRAT D'ABONNEMENT

Dossier suivi par :
N° Abonné : ____ / ____
N° Compteur :
Emplacement du compteur :
Diamètre du compteur : N° Plomb :

RESERVE AU
SEA

Informations concernant le lieu desservi

Adresse :
Code Postal : Commune :
 Date de location : ____ / ____ / ____ Date d'acquisition : ____ / ____ / ____
Index du compteur relevé le jour de la location/acquisition :
(Uniquement les chiffres blancs sur fond noir)

Informations concernant le(s) titulaire(s) de l'abonnement – Particulier et /ou Professionnel

PARTICULIER

Nom(s) et Prénom(s) :
Date(s) de naissance :
Lieu(x) de naissance :
Numéro(s) de téléphone :
Mail(s) :
Agissant en qualité de : Locataire(s) Propriétaire(s)
Locataire ➤ Fournir le contrat de location ou l'état des lieux entrant ou le bail
Propriétaire ➤ Fournir attestation notariée d'acquisition, de donation ou de dévolution successorale
Adresse de facturation (si différente du lieu desservi) :
Code Postal : Commune :

PROFESSIONNEL

Raison sociale :
N° SIRET : Nature de l'activité :
Fournir extrait du KBIS
Adresse de facturation (si différente du lieu desservi) :
Code Postal : Commune :
Numéro de téléphone : Mail :@.....

Informations concernant le(s) propriétaire(s) du bien (si différent du/des titulaire(s))

Nom et Prénom ou raison sociale :
Adresse /Code Postal / Commune :
Numéro de téléphone : Mail :@.....

Caractéristiques du branchement d'eau potable et raccordement à l'assainissement

Branchement AEP : Oui Non

• Il dessert :

- Résidence principale
- Résidence secondaire
- Local commercial
- Herbage / Jardin
- Autre :

Présence d'un puits : Oui Non

- Pour quel usage : Domestique
- Autre :

Mode d'assainissement :

- Assainissement Collectif – Habitation raccordée au réseau public d'assainissement des eaux usées
- Assainissement Non Collectif – Habitation raccordée à un dispositif de traitement individuel
- Sans assainissement – Herbage, jardin, ...

Date d'exécution du contrat

- Exécution immédiate du contrat
- Exécution à compter du : ____/____/____

- L'abonné reconnaît avoir pris connaissance et accepte les règlements des services de l'eau et/ou de l'assainissement du SEA, et dont les modifications ultérieures seront consultables sur le site www.seavallon.fr
- L'abonné reconnaît avoir pris connaissance des tarifs en vigueur, notamment des frais d'accès au(x) service(s) de **50,00 € HT soit 60,00 € TTC (TVA 20%)** pour l'année 2024 et consultables sur le site www.seavallon.fr
- Le contrat d'abonnement est signé pour une durée indéterminée. L'abonné est responsable du paiement des factures de la date d'exécution à la date de résiliation.

Fait à
Le

Signature(s) :

En cas de réclamations : écrire à Monsieur le Président du SEA Nord Rive Droite du Cher. En cas de litige ou non réponse, l'abonné peut s'adresser au Médiateur de l'Eau (<https://www.mediation-eau.fr>). Plus d'informations sur www.seavallon.fr, rubrique « Contactez-nous ! ».

Données personnelles : le responsable du traitement des données personnelles collectées est le SEA Nord Rive Droite du Cher.

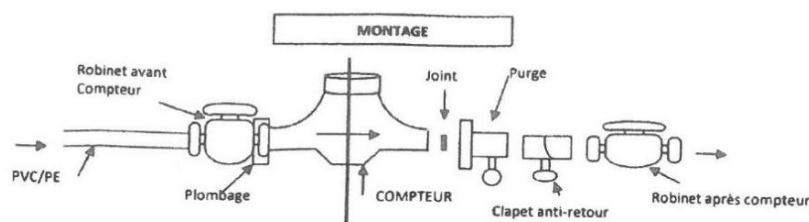
Ces données sont recueillies dans le cadre strict de la fourniture des services d'eau potable et/ou d'assainissement et des missions techniques et administratives qui en découlent. Elles ne font l'objet d'aucune cession à un tiers, d'aucun usage commercial, elles sont traitées uniquement par les personnels du SEA Nord Rive Droite du Cher dans la limite de leurs attributions respectives, les Collectivités membres et le Trésor Public le cas échéant. Elles seront conservées pour la durée de la relation contractuelle avec le SEA, augmentée si besoin, des délais de recours. Conformément à la réglementation, l'abonné dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation au traitement des données le concernant. Pour l'exercice éventuel des droits précités, l'abonné doit s'adresser au délégué à la protection des données qui siège à l'ATDA (Agence Technique Départementale de l'Allier) par mail : atdadpo@allier.fr

Les abonnés, en cas de réclamation, peuvent s'adresser à la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

LES BONS GESTES

- Vérifier l'index de son compteur
- Chasser les fuites
- Protéger son compteur et ses installations en cas de gel
- Longue absence, résidence secondaire, herbages : vérifier votre index compteur et vidanger l'installation

Nous procédons chaque année au relevé de votre compteur, veuillez prendre toutes dispositions pour que ce compteur soit accessible à nos agents à tout moment.



RESPONSABILITÉ AVANT COMPTEUR : SEA

RESPONSABILITÉ APRES COMPTEUR : ABONNÉ